



Ligne nouvelle
Paris-Normandie
GRAND PROJET FERROVIAIRE

**Quartier Nouvelle
Gare Rouen**

Comité de pilotage n°1
27 février 2014

Métropole Rouen Normandie

Relevé de décisions

- **Le projet de nouvelle gare constitue un projet d'aménagement urbain qui va au-delà des questions fonctionnelles ferroviaires** : il s'agit notamment de la définition d'une nouvelle centralité (Seine-Cité) avec les projets d'écoquartiers Flaubert et Luciline, de l'évolution des quartiers St Sever et gare rive droite. La Métropole est maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement urbain qui exige un phasage global des études puis des réalisations pour une garantie de bonne fin.
- Des études d'opportunité et de faisabilité, des pré-études fonctionnelles et une concertation ont été conduites de 2003 à 2009 sur le **lieu d'implantation de la gare**. Il en ressort que le site de St Sever apparaît le plus favorable, avec **2 options pour le tracé ferroviaire** :
 - par les quais
 - sous le cours Clémenceau
- **SNCF Réseau, avec l'appui des différents partenaires dont la Ville de Rouen et la Métropole, présenteront les éléments d'aide à la décision entre ces deux options lors d'un prochain comité de pilotage «Nouvelle gare»**. L'avis de ce COPIL sera préalable à la décision du COPIL LNPN de juin.
- Ce comité de pilotage constitue une instance décisionnelle pour tout ce qui concerne les questions urbaines de la réalisation de la nouvelle gare.
- Seront organisés 3 groupes techniques qui travailleront sur les thématiques suivantes afin de construire un ensemble coordonné d'études dans le contexte des démarches énoncées plus haut : répartition des maîtrises d'ouvrage, études et plans de financements mis en cohérence :
 - **1 - volet ferroviaire et dessertes régionales (pilotage : SNCF Réseau + Région)**
 - **2 - accessibilité – mobilité - pôle d'échanges multimodal (pilotage : Métropole)**
 - **3 - stratégie - quartier urbain (pilotage : Métropole)**
- **Tous les participants actent qu'une prochaine réunion du comité de pilotage aura vocation à s'exprimer sur le positionnement de la gare et l'option de passage de la ligne à l'Ouest de la gare en vue du COPIL LNPN, et validera l'organisation de la gouvernance, les feuilles de route des études des différents maîtres d'ouvrage en vue d'un protocole de coopération des études.**